Procès-verbal du Conseil Général de Denens du 28 novembre 2024

<u>Présidence</u>: René Reymond, président <u>Secrétariat</u>: Isaline Sauty, secrétaire Lieu: Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h02

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de membres (56/77). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1. Appel.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Assermentations démissions.
- 4. Adoption du PV de la séance du 2 octobre 2024.
- 5. Communications du Bureau.
- 6. Communications de la Municipalité.
- 7. Adoption du **Préavis 9/2024**, relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile ORPC District de Morges.
- 8. Adoption du **Préavis 10/2024**, relatif à la demande d'un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz-Monneyres-Raiesprojet de rénovation du système de collecte des eaux subventions non déduites.
- 9. Adoption du **Préavis 11/2024** concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en un Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
- 10. Adoption du **Préavis 12/2024**, relatif à l'approbation du Budget 2025.
- 11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

M. Thomas Schaeren a déménagé et a donc quitté le Conseil.

Le Conseil compte (56 sur 76) membres présents.

4. Adoption du PV de la séance du 2 octobre 2024

Le procès-verbal du 2 octobre 2024 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

5. Communication du Bureau

Le Président annonce la triste nouvelle du décès de Stan Boillat, frère de Monsieur Olivier Boillat, beau-frère de Madame Florence Graf Boillat (tous deux membres du Conseil général). Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

Le Président revient sur le déroulement du dernier Conseil. Il a été décidé par le Bureau et la Municipalité que la prochaine fois qu'un règlement aussi long (que le RGP) sera soumis au vote, se sera dans le cadre d'un Conseil avec un ordre du jour plus léger.

6. Communications de la Municipalité

M. Alain Jaccard excuse son collègue M. Bernard Perey qui est à l'étranger pour le mariage de son fils.

Il enchaine en annonçant que l'arrêt de bus « Village » sera réalisé au mois de Mars 2025 (il est trop tard pour débuter ce type de travaux encore cette année). Les MBC installeront un poteau provisoire à l'emplacement du futur arrêt (portant la mention « arrêt déplacé ») en attendant les travaux. Cette mesure sera mise en place dès le 15 décembre.

Il continue en annonçant la démission de M. Luc Chanson de la Municipalité. Il le remercie pour son travail exemplaire et sa collaboration au sein de la Municipalité. Son sens critique et sa capacité à apporter des idées et des solutions à ses dossiers ont été très appréciés. Il relève la grande qualité des manifestations qui ont été organisées par ce dernier. Pour lui, M. Luc Chanson a été un collègue entier et un ami apprécié au sein de la Municipalité.

Il fait savoir qu'une élection complémentaire va devoir avoir lieu le 23 mars 2025 pour élire un nouveau Municipal. L'affichage au pilier public aura lieu le 10 février et le dépôt des listes se fera pour le 24 février. Il faut au moins 3 parrains/marraines pour se présenter. Il y a déjà une candidate (Mme Noémie Hatet). S'il y a une seule candidate, alors l'élection sera tacite.

M. Luc Chanson fait le discours d'adieu suivant :

« Dimanche dernier la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite s'exprimait au Téléjournal sur le refus par le peuple des autoroutes. A la question du journaliste que s'est-il passé ce dimanche ? il nous faudra du temps pour analyser la situation, a-t-elle admis.

Que s'est-il passé au Conseil général le 2 octobre dernier?

Je ne reviendrai pas sur les débats, car le procès-verbal de Mme Isaline Sauty est suffisamment éloquent. Durant les deux mois qui se sont écoulés, à l'instar de Nuria Gorrite, j'ai aussi pris le temps d'analyser la situation et présenté in fine à la Municipalité mes déterminations sur les amendements formulés par la commission et Mme Laurence Cretegny.

Comme vous le savez, les obligations et droits sociétaux se sont complexifiés et les lois fédérales et cantonales ont évolué en conséquence. La réalité nous impose désormais

d'élaborer de nombreux règlements, trop à votre goût, mais nécessaires pour faire respecter les libertés et l'équité de chacun.

Le RGP permet d'assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité et l'ordre publics. Il constitue la colonne vertébrale des règlements communaux et le seul moyen de faire appliquer ceux-ci. Tel est le cas pour la gestion des cimetières, des déchets, du stationnement, de l'usage du domaine public, voire des émoluments et taxes. Il y en a encore bien d'autres.

Le règlement de police type cantonal fait force de Loi et les communes doivent s'y conformer. Notre seule marge de manœuvre consiste à émettre des directives plus restrictives que l'autorité supérieure, ce qui vous a d'ailleurs été proposé et qu'à satisfaction personne n'a contesté.

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les amendes d'ordre et contraventions, le RGP de Denens est aujourd'hui sans effet, ne respectant plus les bases légales en vigueur. Je suis convaincu que prochainement vous adopterez votre nouveau RGP et l'exécutif saura l'appliquer avec bon sens et proportionnalité, à hauteur de vos attentes.

Durant ces trois années et demie passées à votre service, j'ai eu l'occasion de fréquenter de belles personnes lors des manifestations festives ou lors des balades avec mon chien. L'activité au sein de la Municipalité a été riche et intense. J'en profite ici pour remercier mes camarades pour la qualité des échanges et leur collégialité. J'adresse tout particulièrement un grand merci à Mme Mary Distretti, pour ses compétences, son éternelle disponibilité et sa permanente bonne humeur.

En charge des dicastères « Manifestations, Éducation et Sécurité, je me suis investi avec force et convictions sur de nombreux dossiers communaux et intercommunaux, tous riches en expériences.

Au CODIR de l'ASISE tout d'abord, j'ai eu la charge des transports scolaires, un dossier particulièrement complexe et chronophage. Je me suis notamment occupé de la planification annuelle des bus, de répondre aux réitérées doléances des parents, d'élaborer la charte des élèves et d'assurer le suivi des procédures disciplinaires suite à 2 agressions à l'arme blanche et plusieurs comportements inadéquats.

En décembre 2023, le gouvernement cantonal a approuvé le nouveau règlement des transports scolaires de l'ASISE, qui n'avait jamais été entériné depuis 2016.

Le contrat des transports scolaires MBC étant échu au 31.7.2025, j'ai mené cette année une longue procédure des marchés publics internationaux au côté d'une entreprise spécialisée. Celle-ci est terminée. L'ASISE désignera son nouveau prestataire de service jeudi prochain. L'exercice semble porter ses fruits, puisque le groupement des 5 communes verra chaque année ses coûts diminuée d'au moins CHF 100'000.-.

J'en viens maintenant au CODIR de l'AIRADT, qui aura été pour moi un dicastère très prenant, par ses enjeux stratégiques et sociétaux. Dès l'été 2023, je me suis investi dans l'étude préalable de l'adhésion de St-Prex au côté du municipal en charge de l'AJEMA. Un très gros dossier qui a été mené dès février de cette année au pas de charge par le CODIR incorpore et la directrice du réseau Dame Tartine. Le projet a déjà été accepté par les 4 communes fondatrices ; manque le conseil communal de St-Prex qui se prononcera la semaine prochaine également.

En charge de la police et de la sécurité, j'ai troqué mon costard de commissaire pour le costume de garde champêtre. J'ai ainsi suivi la formation imposée par la Loi vaudoise sur les amendes d'ordre, indispensable à l'application du règlement général de police. J'ai ensuite collaboré avec l'EMCC et la PCI du district, comme commune pilote, afin de

matérialiser notre point de rencontre d'urgence à la salle villageoise (PRU) et élaborer le plan de continuité des activités en cas de crise énergétique ou d'événement majeur (PCA). *Quels sont mes meilleurs souvenirs :*

La ronde des Fouta Renailles, chez nos vignerons ou au carnotzet, avec un record à 75 convives, trois sorties mémorables avec les aînés et deux avec les enfants à Walibi, et finalement la fête du 1^{er} août 2024. J'ai également un petit pincement au cœur avec la création de notre magnifique place de jeux sportifs et ludiques. L'appréhension en flagrant délit de deux escrocs Gitans, qui ont finalement restitué à la victime l'intégralité de l'argent soutiré à notre aîné, m'a donné du baume au cœur et un peu d'adrénaline, lorsque j'ai bloqué leurs deux voitures avec mon carrosse.

Mes convictions pour le service public et mon immunité émotionnelle sont aujourd'hui émoussées. J'ai appris qu'il faut écouter son corps et cas échéant lâché prise. J'ai ainsi préféré démissionner, pour garder le meilleur de cette expérience politique enrichissante. Denens est un bon village où il fait bon vivre. Je vous souhaite à chacun mes meilleurs vœux de santé et un peu tôt certes, de joyeuses fêtes de fin d'année. »

Les conseillers et conseillères font une standing ovation à M. Luc Chanson.

M. Christophe Ormont annonce que le Groupe it rouvre les inscriptions (pour les projets photovoltaïques) jusqu'à fin février car il y a malheureusement peu de participants à ce jour. L'avantage de ce projet est que la première étude est offerte par le Groupe it.

M. Thierry Gilgen remercie les employés communaux (Mme Magnin et M. Vioget) pour leur travail effectué cette année. Il s'agit de travaux pas toujours très agréable (nettoyage des espaces publics, rangement, vidage des poubelles et autres). Il mentionne que leur travail est bien fait. Il annonce que Mme Magnin est malheureusement malade depuis plusieurs semaines et sera absente en tout cas jusqu'à la fin de l'année. Il lui souhaite bon rétablissement. Son travail a été délégué en partie à une entreprise externe et le reste est réalisé par M. Eric Vioget et les Municipaux.

Il liste une partie des travaux qui ont été réalisé en 2024 par les employés communaux et la Municipalité: Installation d'une boite à livres devant bibliothèque, réparation des sanitaires et des diverses barrières dans la commune. Suite à l'orage du 25 juin, le toit du corridor de l'UAP a provoqué une inondation dans le bâtiment. Il remercie les personnes qui sont venues aider pour éviter de gros dégâts. Les chemins viticoles ont été dégagés à plusieurs endroits, le carrelage du perron de la grande salle a été refait, et les pavés ont été remis à niveau. Dernièrement, une borne du Grütli (qui avait été offerte pour les 700 ans de la Confédération) a été installé devant la salle communale. La Commune a également accéléré la pose d'une barrière pour accéder à la place de jeux suite à un accident. Les lumières de la Grande salle ont été changées et les stores ont été réparés. La place de jeux a été entretenue par M. Vioget. Le bac à terre derrière le mini pitch a été fermé car il n'était pas utilisé. L'installation du système vidéosurveillance et de poteau lumineux vers l'église ont aussi eu lieux. L'alarme pompier a été désaffectée et comme chaque année la pose et la dépose des poteaux à neige et des décorations lumineuses a eu lieux.

M. Nils Rinaldi arrive. Le Conseil compte 57 membres sur 77.

7. Adoption du Préavis 9/2024, relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile ORPC - District de Morges.

M. Luc Chanson lit la conclusion du préavis 9/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXXII /2024).

Mme Anne-France Borgeaud Pierazzi, présidente de la commission adhoc, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce XXXV/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 9/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 9/2024 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile ORPC – District de Morges est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil General de Denens décide

- d'adopter, dans sa séance du 28 novembre 2024, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile ORPC – District de Morges.
- 8. Adoption du Préavis 10/2024, relatif à la demande d'un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz-Monneyres-Raies-projet de rénovation du système de collecte des eaux – subventions non déduites.
- M. Thierry Gilgen lit la conclusion du préavis 10/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXXVI/2024).
- M. Philippe Villevet, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce XXXVII/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 10/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.
- M. Christian Gränicher, président de la commission adhoc, lit la conclusion du rapport la commission (pièce XXXVIII/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 10/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

Mme Jacqueline Schmid fait savoir que l'Association Denens Durable se réjouit que ce projet permette de mieux respecter les normes environnementales et les enjeux écologiques actuels.

M. Raphaël Bach demande comment les vignerons vont gérer les 6 mètres entre les cunettes et les zones agricoles/viticoles. Va-t-on fermer les cunettes ? ou changer le mode de culture ?

PV du 28 novembre 2024

M. Thierry Gilgen répond que le but est de fermer les cunettes pour aller dans le sens des viticulteurs car mêmes les traitements bio sont inclus dans ses 6 mètres.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 10/2024 relatif à la demande d'un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz-Monneyres-Raies-projet de rénovation du système de collecte des eaux – subventions non déduites est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil General de Denens décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz Monneyres Raies Projet de rénovation du système de collecte des eaux, subventions non déduites,
- 2. de dire que le montant de CHF 71'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'100.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.
- 9. Adoption du Préavis 11/2024 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en un Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
- M. Alain Jaccard fait savoir qu'il existait un règlement intercommunal à l'origine qui avait été approuvé en 2010 par le Conseil d'Etat. Le Canton s'est rendu compte avec les années que l'ARCAM n'est pas une association intercommunale au sens propre du terme qui peut éditer son propre règlement. C'est pourquoi le Canton a du faire faire des nouveaux règlements par commune qui sont tous identiques.
- Il lit la conclusion du préavis 11/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXXIX/2024).
- M. Philippe Villevet, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce XXXXII/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 11/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.
- M. Pierre-Alex Risse demande ce qui se passerait si la Commune décidait un jour de ne plus faire partie de l'ARCAM.
- M. Alain Jaccard répond que des communes en bordure de l'ARCAM ont déjà quitté cette dernière. Si cela devait arriver la convention entre le Commune et l'ARCAM pour la perception de ces taxes serait caduque.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 11/2024 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en un Règlement

relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil General de Denens décide

- 1. d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- 2. de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

10. Adoption du Préavis 12/2024, relatif à l'approbation du Budget 2025.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 12/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XXXXIII/2024).

M. Philippe Villevet, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce XXXXIV/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 12/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Christian Gränicher demande à quoi correspond *la mise à jour marquage zone 30* (page 18, Routes communales).

M. Alain Jaccard répond que le marquage actuel, de toute les zones 30km/h, fait défaut, il n'a pas été fait lorsque les panneaux ont été posés. Cette mise à jour concerne aussi la route des Cigognes.

Mme Tina Aebi demande si l'installation des décorations de Noël (p.15, parcs et promenades) correspond à celles du rond-point ou si d'autres décorations sont prévues ?

M. Thierry Gilgen répond que les décorations du rond-point ont été financées sur le budget 2024. En l'occurrence il s'agit d'un complément pour des nouvelles décorations qui seront installées sur la route des Cigognes entre le giratoire et Cité-jardin.

M. Philippe Villevet complète en expliquant que c'est l'installation électrique sur les lampadaires, qui accueilleront les décorations, qui coute cher.

M. Thierry Gilgen fait savoir que les décorations seront louées ce qui permettra de changer d'une année à l'autre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 12/2024 relatif à l'approbation du Budget 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil General de Denens décide

1. d'adopter le budget pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité

Au nom de la Municipalité, M. Alain Jaccard remercie les Conseillers et Conseillères pour leur confiance et affirme que la Municipalité va continuer à travailler pour la population.

11. Divers et propositions individuelles

M. René Reymond informe que la conférence de M. Roger Hugenet sur Denens sera donnée, courant janvier, à la grande salle. Cette conférence est soutenue par la Municipalité. Un tout ménage sera distribué en début d'année pour en informer la population.

M. Willy Gränicher demande des renseignements sur le bâtiment de Nyon.

M. Thierry Gilgen répond que les appartements sont loués depuis le 1^{er} mars via la gérance Burnier. Un des membres du bureau d'architecte a loué un appart et a été engagé comme concierge. Concernant les finances, on attend encore les dernières factures. La remise des comptes aura lieu début 2025.

M. Alain Jaccard complète en disant qu'il a été à la banque, avec le Boursier, pour négocier le renouvellement des prêts. Ils ont obtenu des taux plus faibles que ceux du début de la construction. Le résultat financier en 2025 devrait être encore meilleur que ce qui était annoncé dans le budget.

Mme Corinne Deutsch fait savoir qu'elle souhaite quitter la commission de l'AIRDT et laisser sa place à une maman qui serait plus concernée qu'elle par ce poste.

Le Président demande combien de séances par année représente cette charge.

Mme Corinne Deutsch répond qu'il y a 2 ou 3 séances.

M. Luc Chanson fait savoir que cela risque d'augmenter car le CODIR va passer à une séance toute les deux semaines.

M. René Reymond demande si quelqu'un se porte candidat.

Mme Isaline Sauty fait savoir que le Marché de Noël de Morges (dont elle est membre du comité d'organisation) aura lieu du 30 novembre au 15 décembre prochain et que l'association cherche encore des bénévoles pour venir servir le vin chaud.

M. Thierry Gallandre remercie chaleureusement M. Luc Chanson pour son excellent travail et sa bonne humeur et fait remarquer qu'il sera difficile à remplacer.

M. René Reymond remercie le Bureau pour son travail et la Municipalité pour leur collaboration. Il souhaite tout de bon à M. Luc Chanson pour la suite. Il remercie les Conseillers/ères pour leur participation et souhaite de belles fêtes à tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 19h57.

René Reymond

saline Sauty